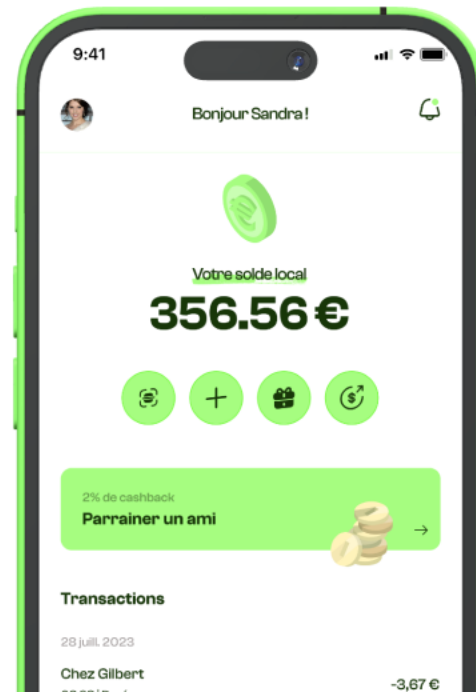




# L'application de paiement locale qui **vous fait gagner de l'argent**



## Notre vision

Soutenir l'économie locale   
en **récompensant l'achat** chez les  
commerçants de proximité

# Le commerce de proximité est en danger

## **L'avènement du e-commerce**

- Le chiffre d'affaires des commerçants de proximité baisse continuellement au profit des géants de l'e-commerce et du quick commerce
- Sur l'ensemble du territoire la fréquentation des commerces de proximité a baissé de 20% entre 2019 et 2022

---

## **Une incapacité à fidéliser leurs clients sur le long terme**

- Les outils de fidélisation restent encore inefficaces et inadaptés aux enjeux contemporains


---

## **Les commerçants peinent à promouvoir leurs produits et services**

- La majorité d'entre eux n'ont pas les compétences ni les outils pour communiquer sur leurs produits et services afin d'attirer de nouveaux clients

## Notre solution

# Une application de paiement local qui fait gagner de l'argent à ses utilisateurs

Recevez  5% de cashback sur chaque transaction avec SONAR en soutenant l'économie locale



# L'application de fidélité locale

## Pour les commerçants

- Le commerçant bénéficie d'un espace pour organiser ses offres et promotions
- Le commerçant peut accéder à une interface dédiée pour suivre ses transactions et ses financements

---

## Pour les utilisateurs

- L'utilisateur peut payer des produits et services depuis son espace dédié
- Il accumule du cashback réutilisable localement
- L'utilisateur peut accéder à des offres exclusives des commerçants partenaires

# Des bénéfices partagés

## Pour les commerçants

- Augmenter sa visibilité
- Fidéliser une clientèle locale
- Augmenter son chiffre d'affaires
- Bénéficier d'un outil de communication simple d'utilisation

---

## Pour les utilisateurs

- Bénéficier d'offres et bons plans exclusifs chez ses commerçants de proximité
- Obtenir du cashback sur chacun de ses achats
- Un programme de fidélité disponible auprès de tous ses commerçants préférés
- Un programme de parrainage qui permet au parrain de bénéficier d'un cashback sur les achats des parrainés

# Une technologie scalable

## Commerçant

- Une application iOS & Android
- Onboarding via un KYB simplifié opéré par notre partenaire PSP
- Les fonds transitent par le MKP du partenaire PSP
- Back-office de gestion dédié
- Paiement carte depuis l'application ou via QR Statique

## Utilisateur

- Une application iOS & Android
- Un Onboarding sans KYC
- Tokenization de la carte bancaire de l'utilisateur & Wallet
- Un espace de gestion des transactions effectuées
- Un module pour scanner les QR Codes SONAR

# Go-to-market

## Pour les commerçants

- Développement de l'application SONAR dans des villes à taille humaine
- Partenariat avec les collectivités locales & mairies
- Création d'un maillage dense de commerçants autour des universités
- Campagne de communication omnicanale (online & offline)
- Programme de parrainage

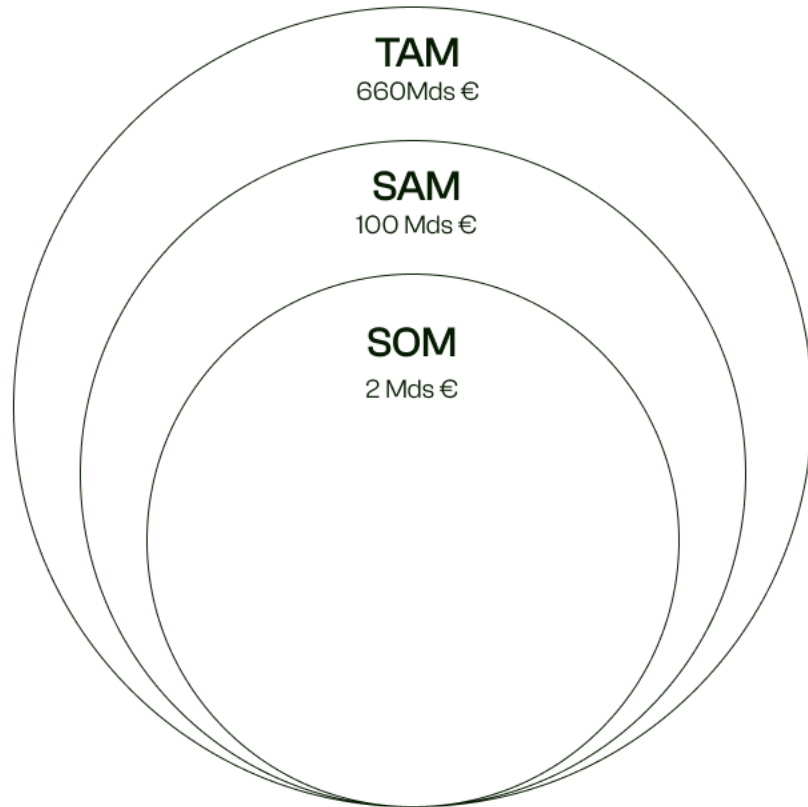
---

## Pour les utilisateurs

- Partenariats stratégiques avec les BDEs des universités, les mairies & collectivités locales
- Obtenir du cashback sur chacun de ses achats
- Campagne de communication omnicanale
- Programme de parrainage



# Le marché



- Le nombre de transactions dans les commerces de proximité en France a augmenté de 7 % en 2022, après une baisse de 4 % en 2021. Tendances 2023 : +2% à +3%
- Les Français ont dépensé en moyenne 400 euros par an dans les commerces de proximité en 2022, contre 370 euros en 2021.

# Pourquoi SONAR aujourd'hui ?

## **L'économie locale souffre des concurrents étrangers**

- Les commerçants de proximité n'ont pas les armes pour se défendre face aux concurrents étrangers
- Baisse significative de leur chiffre d'affaires ces 10 dernières années

---

## **Les conditions économiques des français se sont dégradées**

- L'inflation de ces dernières années est à l'origine de la flambée des prix (5,6% en 2023)
- Baisse du pouvoir d'achat (La baisse du pouvoir d'achat des Français devrait être comprise entre 1,2 % et 2 % fin 2023 par rapport à fin 2021)

---

## **Manque de digitalisation des commerçants locaux**

- Les commerçants locaux ne savent pas comment s'investir dans la digitalisation de leurs activité

---

## **Démocratisation de l'utilisation des QR Codes**

- L'utilisation des QR Codes a été largement généralisée (80% des français ont eu à utiliser un QR Code depuis 2021)

# Notre secret sauce

## Un maillage de commerçants dense

SONAR souhaite tisser un maillage de commerçants dense dans petites villes afin de fidéliser rapidement la population locale

## Un déploiement de l'application depuis les universités

SONAR s'aide des BDEs des universités et écoles pour diffuser son application rapidement



## Une communauté d'utilisateurs active

Grâce à la diffusion d'offres et bons plans variés régulièrement, l'utilisation d'un cashback réutilisable dans tous les points de vente partenaires, et un programme de parrainage attractif, SONAR offre une expérience d'achat des plus avantageuses pour nos utilisateurs

## Un paiement via QR Code statique

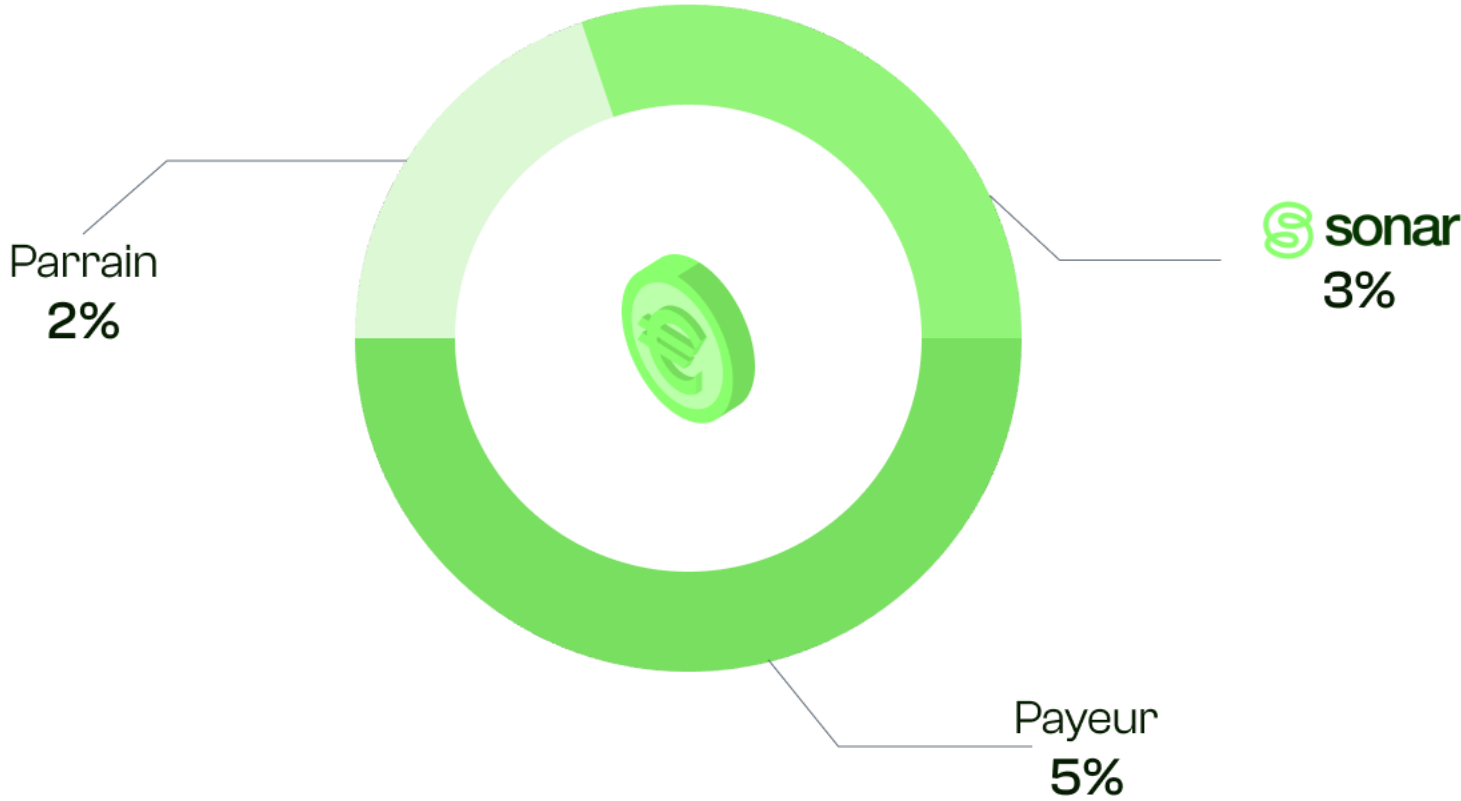
SONAR est disponible sans intégration chez ses partenaires via un QR Code statique

# Comparaison concurrentielle

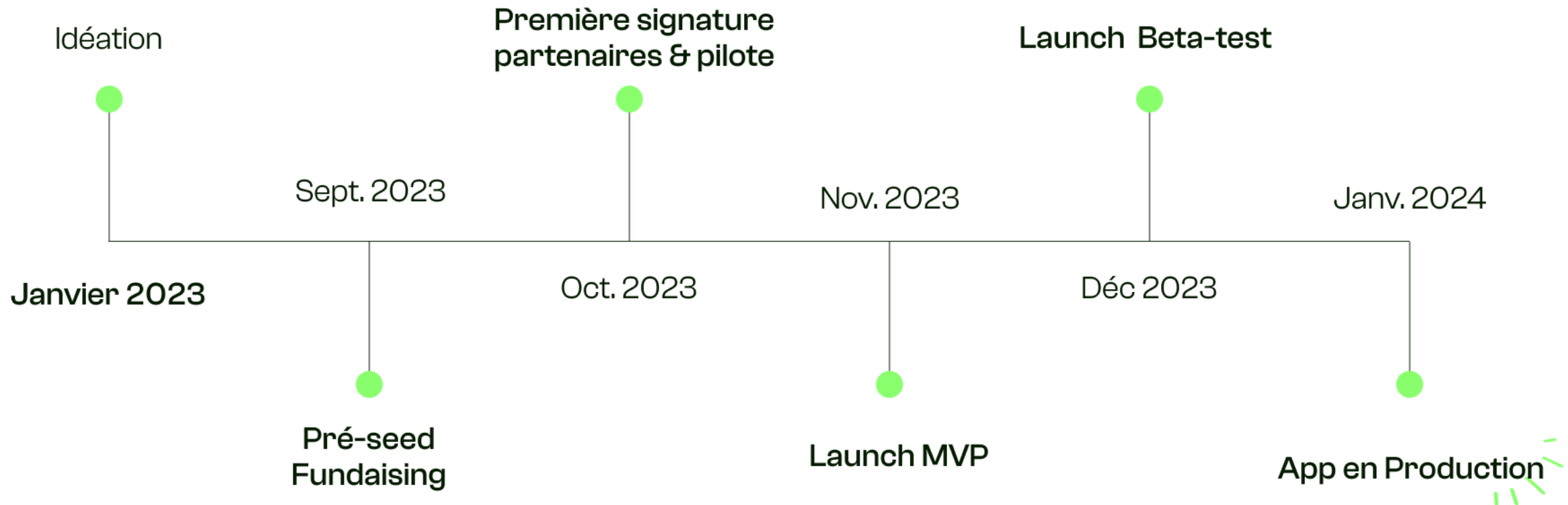
	Grandes surfaces Leclerc, Carrefour, Auchan...	Plateformes de livraison Uber Eats, Amazon..	Startups Carlo App, Bam..	sonar
Monnaie local	✗	✗	✓	✓
Cash-back	✓	✗	✓	✓
Référencement de bons plan	✗	✗	✗	✓
Rétribution Parrainage	✗	✗	✓	✓
Programme de fidélité multi-commerçant	✗	✓	✓	✓

# Notre business model

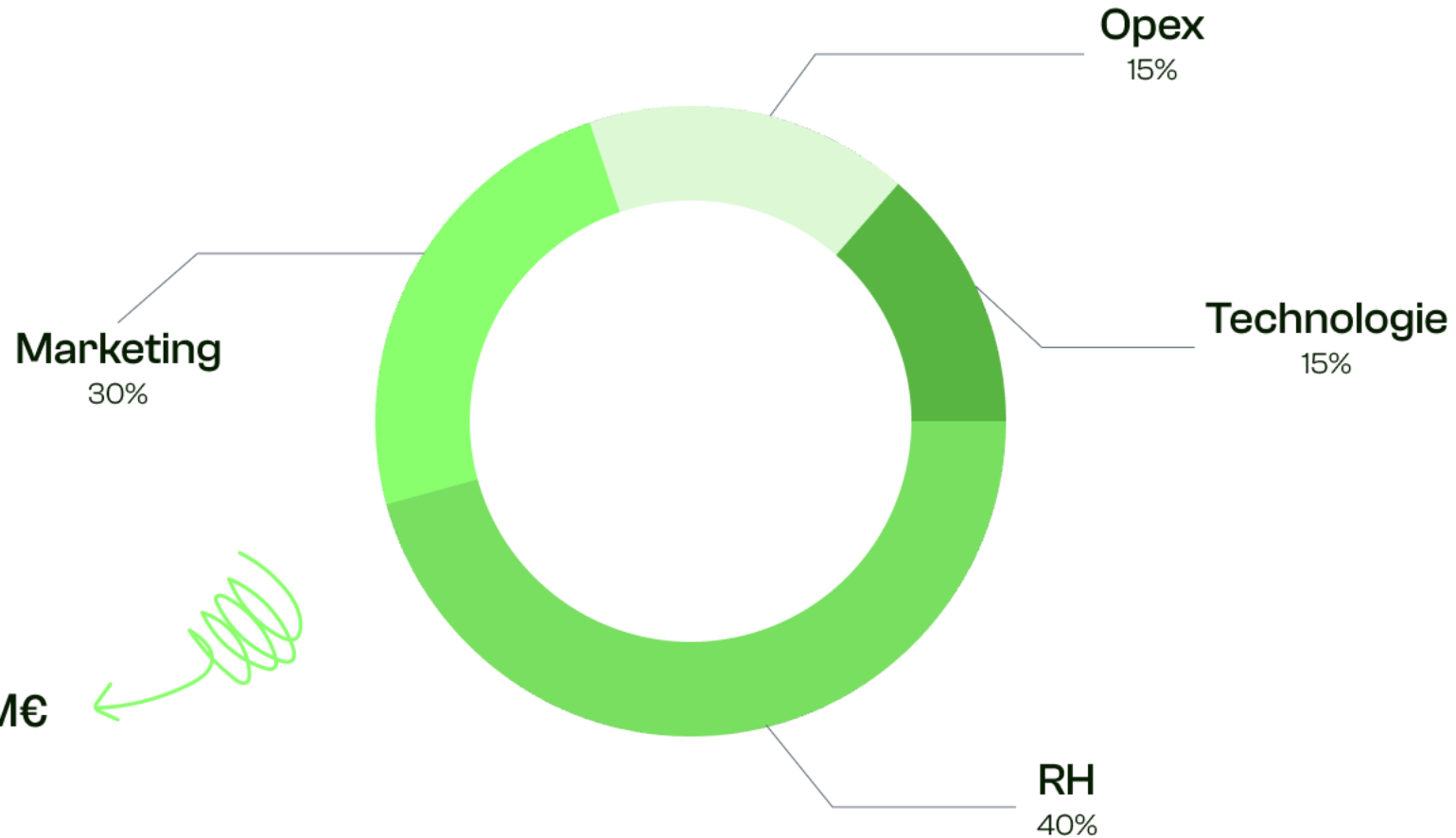
**10% prélevés** sur **chaque transaction**  
effectuée depuis l'application SONAR



# Les étapes du développement



# Nous recherchons 500K€ en BSA-AIR



Equity round : 1.5 M€  
Prévu au Q1 2024

# L'équipe



**Benjamin Mercadier**

CEO

+15 ans d'expériences en Digital Marketing  
(Publicis, Sony, Huawei, Parrot).  
Gestion de budgets marketing +30M€



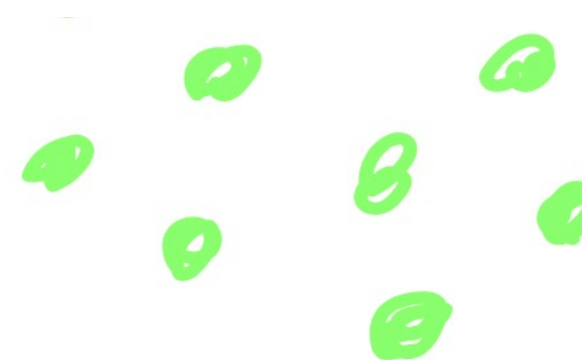
**David Zerah**  
Strategy Advisor



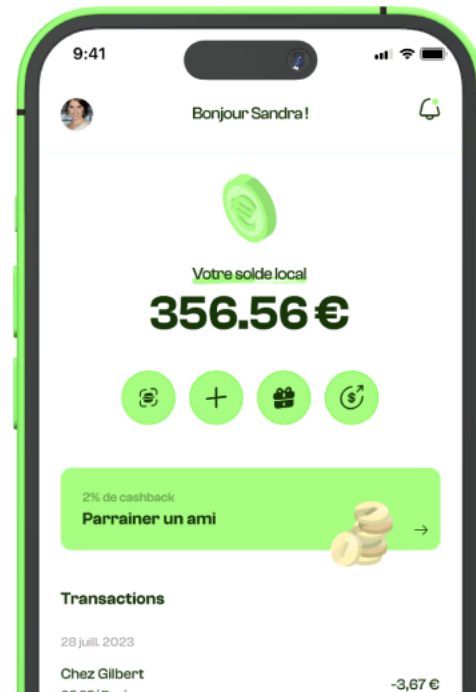
**Loïc MELANE**  
Product Designer



**Jalil TAIBI**  
CTO







**Validations : Ne rien remplir ici**



**SONAR**

<https://sonar-app.co/>

Document certifié  
20/12/2022

# Disclaimer

Cette émission d'actifs numériques "utility tokens", organisée par la société VAULT SAS, est exécutée en vue d'une cotation en euro sur le marché secondaire opéré par la société Kriptown et leur utilisation contre un bien ou service via la page "Shop" de cette même société. Elle est donc soumise aux Conditions Générales de la société Kriptown SAS, consultable sur son site internet (<https://www.kriptown.com/fr/cgu>).

## **Description de l'opération et des droits liés aux actifs numériques :**

La campagne de financement réalisée sur la plateforme Kriptown correspond à une opération de souscription de jetons. A la fin de la période de souscription de jetons, l'émetteur : VAULT SAS vous distribuera de manière définitive les jetons que vous avez préalablement souscrits. Le droit d'usage de vos jetons est de la responsabilité de l'émetteur qui, en relation avec la société, se chargera de vous distribuer vos produits & Services en question lors de l'utilisation de vos actifs numériques via votre interface dédiée à l'adresse <https://www.kriptown.com/fr/shop>.

Cette émission d'actifs numérique a pour objectif de permettre à l'émetteur de financer sa participation à l'augmentation de capital de la société en question dans l'objectif de renforcer ses fonds propres.

Le présent Whitepaper a pour objectif de vous donner le plus d'informations possible sur la société dont les produits et services de vos jetons sont rattachés.

Les jetons émis sont régis par l'article Article L552-1 et L552-2 du Chapitre II du titre V du livre V du Code Monétaire et financier. Ils ne sont pas des instruments financiers. En achetant des jetons de la start-up, vous devenez détenteurs de jetons vous donnant un droit d'usage (défini dans le point 12. de ce whitepaper).

***Avertissement: Investir dans des jetons numériques présente des risques de perte en capital.***

***Le capital investi est non garanti. Tout investissement peut entraîner une perte partielle ou totale du capital.***

***Le processus de sélection des startups mis en place, l'accès à la page shop et la présence d'un marché secondaire sont là pour vous prémunir d'une partie de ces risques, mais l'évolution d'une startup et de la cotation des jetons ne sont jamais prévisibles. Le cours des jetons peut être soumis à une forte volatilité. Il vous appartient donc de prendre votre décision d'investissement en toute connaissance de cause.***

***Il est conseillé d'investir qu'une faible partie de son patrimoine financier en jeton.***

# Table des matières

## 1. Informations générales

- Nom de la société
- Forme sociale de l'entreprise
- Mandataires sociaux
- Siren
- Capital social
- Adresse du siège
- Date de création

## 2. Données financières

- Capital social & répartition
- Engagements capitalistiques
- Tableau détaillé des produits et charges
- Tableau détaillé des actifs et passifs

## 3. Besoin de fonds propres

- Valorisation retenue
- Méthode de valorisation détaillée
- Historique des levées de fonds

## 4. Emission d'actifs numériques

- Montant Min (SoftCap) et Max souhaités (HardCap)
- Déroulement de l'opération
- Prix d'émission d'un actif numérique
- Droit d'usage rattaché aux actifs numériques
- Modalités d'usage des Actifs Numériques
- Liquidité

## Validations

- Avocat

# 1. Informations générales

Nom de la société : Sonar & Co

Forme sociale de l'entreprise : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Mandataires sociaux : Benjamin Mercadier, Président

Siren : 921 202 545

Capital social : 500,00 €

Adresse du siège : 1 RUE AUGUSTE DELAUNE 94800 VILLEJUIF

Date de création : 02/11/2022

## 2. Données financières

Capital social & répartition :

500,00 Euros de capital social,  
Détenu à 100% par le fondateur.

Engagement capitalistique : Aucun

# 3. Besoins de fonds propres

Valorisation retenue pour l'entrée au capital de l'émetteur :

3 000 000 €

## 4. Emission d'actifs numériques

### Montant Min (SoftCap) et Max souhaités (HardCap) :

Montant minimum : 50 000 €

Montant maximum : 100 000 €

### Déroulement de l'opération :

Date de début : 24/10/2023

Date de fin : 04/01/2024

### Prix d'émission d'un actif numérique :

Le prix d'émission d'1 token est de 10€

### Droit d'usage rattaché aux actifs numériques :

5 tokens vous donnent le droit à 7% de cashback au lieu de 5% dans l'application sonar pendant 2 mois.

### Modalités d'usage des Actifs Numériques

Les actifs numériques sont utilisables uniquement via la page <https://www.kriptown.com/fr/shop>. Une fois utilisée vous recevrez le produits ou service associé par e-mail.

### Liquidité

Conformément à l'article 3.8.5 des CGU de Kriptown, l'émetteur se réserve la possibilité de racheter des actifs numériques pour favoriser la liquidité de ces derniers. Ils seront achetés via un « ordre à la meilleure limite », le prix sera donc défini par le carnet d'ordres déjà en place.



# Validations

Annexe : page de validation "avocat"

1

M<sup>e</sup> **Jaume BOSTFFOCHER**  
11 boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS  
Tél: +33 7 82 32 14 86  
email: bostffocher.jaume@avocat-conseil.fr

**VAULT, SAS**  
à l'attention de  
M. Arnaud MOURNETAS  
13 rue Mademoiselle  
75015 PARIS

Paris, le 20 décembre 2022,

**Objet : Validation du « Document Certifié » établi par la société SONAR & CO**  
Par courriel

Monsieur le Président,

vous m'avez sollicité afin d'examiner les informations juridiques et légales figurant sur le Document Certifié établi, dans le cadre de sa campagne de financement réalisée sur la plateforme KRIPTOWN, par la société SONAR & CO, société par actions simplifiée, au capital de 500 euros, sisé 1 rue Auguste Delaune - 94800 VILLEJUIF, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du greffe du tribunal de commerce de la ville de CRÉTEIL sous le numéro 921 202 545 (ci-après la « Société »). Mon examen a porté sur les éléments ci-après :

- la Société a été constituée le 2 novembre 2022 et immatriculée le 8 novembre 2022 ;
- le capital social est fixé à 500 euros, il est divisé en 500 actions, intégralement libérées, d'un euro de valeur nominale chacune ;
- le capital social est intégralement détenu par l'associé unique, Monsieur Benjamin MERCADIER ;
- seul Monsieur Benjamin MERCADIER est désigné au registre des bénéficiaires effectifs, pour détenir 100% du capital et des droits de vote de la Société en détention directe ;
- Monsieur Benjamin MERCADIER a été nommé sans limitation de durée Président de la Société ;
- l'exercice social court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année ;
- le premier exercice sera clôturé le 31 décembre 2023 ; et
- l'extrait K-BIS ainsi que les statuts sont à jour des différents événements sociaux intervenus depuis la création de la Société.

Aussi, je vous confirme que ces éléments sont conformes aux énoncés du Document Certifié et ne présentent pas de discordances avec ce dernier.

Le Document Certifié reflète avec sincérité la situation juridique et sociale actuelle de la Société et n'appelle pas d'autres observations particulières.

Je reste à votre disposition pour évoquer ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

  
Jaume BOSTFFOCHER,  
Avocat à la Cour